

Les caisses de pension en danger



Guy Parmelin,

conseiller national UDC, estime que le gouvernement devrait prendre des mesures supplémentaires pour combattre les effets de la crise sur les provisions des caisses

Depuis le déclenchement de la tempête boursière et financière, il a été de bon ton au niveau du Conseil fédéral de se vouloir serein et rassurant concernant les conséquences collatérales de la crise qui frappe les marchés sur les caisses de pension et le 2e pilier en général; encore dernièrement, le gouvernement répondait à une interpellation en déclarant qu'il ne pensait pas prendre de mesures spéciales en la matière.

Or, de plus en plus, on sent monter une profonde inquiétude dans les milieux qui sont au front concernant les caisses de pension, et ce pour deux raisons principales. Premièrement, la crise financière est en train de mettre à mal bien plus brutalement que prévu les réserves de fluctuations accumulées précisément afin de faire face à de telles chutes boursières; pour certaines caisses, le taux de couverture devient problématique et des mesures d'assainissement se profilent comme inévitables. Deuxièmement, les conséquences sur l'économie réelle vont être bien plus sérieuses qu'imaginé initialement; si en outre des mesures d'assainissement lourdes (cotisations supplémentaires des employeurs et des salariés, par exemple) doivent être mises en œuvre, leurs répercussions vont encore péjorer le pouvoir d'achat des personnes concernées et la compétitivité des entreprises.

Jusqu'ici, le Conseil fédéral a toujours répondu aux différentes interventions parlementaires qu'il ne voyait pas la nécessité d'engager des mesures spéciales au niveau des caisses de pension et que les textes législatifs actuels contenaient tout ce qui était nécessaire pour faire face à ce genre de situation, sous la surveillance de l'Office fédéral en charge de cette problématique.

Mais la crise qui frappe le monde entier est hors norme; et il est à craindre que ses répercussions aillent bien au-delà des pires scénarios envisagés jusqu'ici, tant dans son ampleur que sur sa durée. On le voit déjà actuellement, puisque même des caisses de pension qui avaient des réserves très élevées pour affronter ce genre de séisme boursier approchent la limite des 100% de taux de couverture quand elles ne sont pas déjà en dessous. Il faut donc envisager sérieusement les différentes options d'assainissement que la loi prévoit dans ce genre de circonstances. Or, ce ne sont pas quelques caisses mais bien un grand nombre de ces dernières qui vont devoir agir si la situation continue à se dégrader.

La discrétion du Conseil fédéral et de ses services sur ce sujet brûlant me laisse perplexe: s'il privilégie la stricte orthodoxie financière pour contrer ce problème conjoncturel en faisant appliquer la loi et les règlements stricto sensu, il risque de provoquer un affaiblissement du pouvoir d'achat des salariés et une fragilisation encore accentuée des entreprises déjà durement secouées par la crise; s'il choisit par exemple de proposer des assouplissements urgents permettant au système de mieux absorber le choc sur la durée, il prend aussi le risque, si la crise s'éternise, d'aggraver encore la situation. Mais, de toute façon, le Conseil fédéral doit maintenant s'exprimer rapidement et annoncer clairement ses intentions. Il en va de la confiance des citoyens dans la prévoyance professionnelle mais aussi de la crédibilité du gouvernement dans ce dossier que la crise complique bien plus qu'imaginé encore quelques semaines plus tôt.

La discrétion du Conseil fédéral et de ses services sur ce sujet brûlant me laisse perplexe